

# Systeme productif : Entreprise et emploi

Le monde de l'entreprise est en constante mutation. Des établissements se créent, changent de nature ou disparaissent tous les jours. De forts mouvements d'emploi accompagnent les péripéties de la vie des entreprises. Chaque année, quatre emplois sur dix sont créés ou supprimés. Ce fort renouvellement concerne tout particulièrement le secteur des services.

Le monde de l'entreprise est en constante mutation. Des établissements se créent, changent de nature ou disparaissent tous les jours. De forts mouvements d'emploi accompagnent les péripéties de la vie des entreprises. Chaque année, quatre emplois sur dix sont créés ou supprimés. Ce fort renouvellement concerne tout particulièrement le secteur des services.

Chaque année, sur une décennie, le monde de l'entreprise réunionnais a vu apparaître une moyenne de 5 400 nouveaux établissements d'activité. Simultanément, en moyenne, 4 700 établissements actifs en début d'année ne l'étaient plus un an après. Sur la période observée (1993-2004), La Réunion a ainsi gagné en moyenne 720

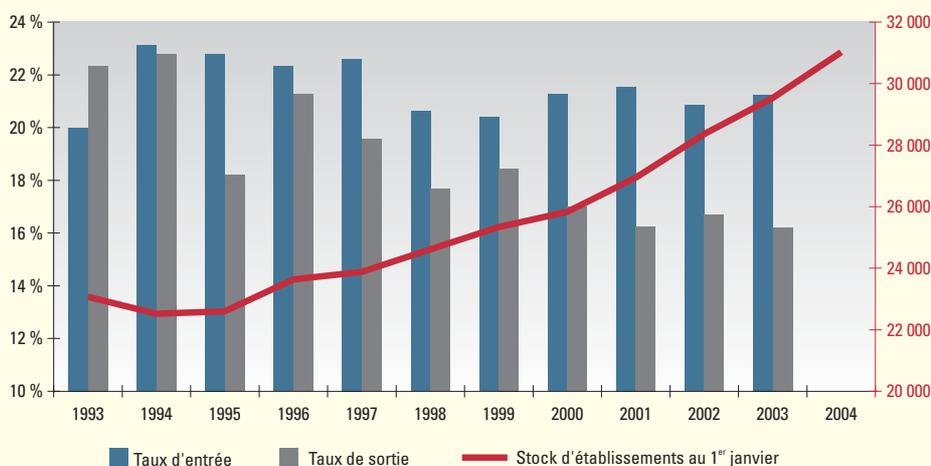
établissements par an, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %. Ce taux est quatre à cinq fois supérieur à la moyenne française (0,6 %).

Les services marchands sont les plus dynamiques. Le développement des nouvelles technologies, l'externalisation croissante de certains services et l'essor du marché immobilier expliquent en partie cette vitalité. Les services aux entreprises et les activités immobilières ont doublé le nombre de leurs établissements et enregistrent ainsi la plus forte progression (respectivement + 6,9 % et + 6,2 % par an). Les créations sont plus nombreuses dans le domaine du conseil et assistance ainsi que dans les services opération-

nels (taux de création proche de 26 %). Il en est de même dans les services aux particuliers, plus précisément dans le secteur des hôtels et restaurants avec un taux de 23,5 %. Si les créations sont élevées, les disparitions le sont presque autant. Dans les services aux entreprises et aux particuliers plus de 19 % des établissements disparaissent chaque année.

Le commerce, qui représente environ un tiers du parc d'établissements, se renouvelle au même rythme que l'ensemble de l'économie. Les taux de création et de disparition sont proches de la moyenne. Les transports, l'industrie et la construction ont connu des évolutions plus heurtées en fonction des à-coups de la conjoncture.

## Évolution des taux de création et de disparition et du stock d'établissements



Le développement du tissu productif est marqué par la conjoncture économique. En effet, l'augmentation du stock d'établissement est plus soutenue à partir de l'an 2000. Le taux de création se stabilise alors que le taux de disparition décroît. Par conséquent, le stock augmente continuellement. Sur la période, le taux de disparition a perdu six points.

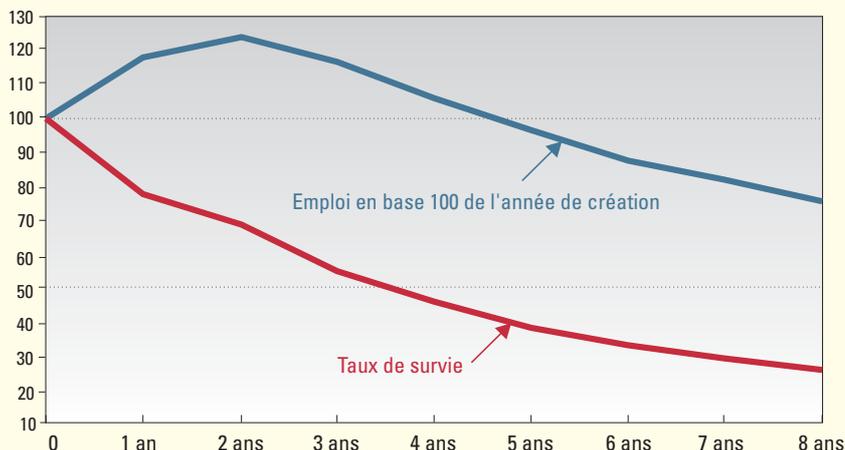
Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

## Chaque année quatre emplois sur dix sont créés ou supprimés

Pour une augmentation moyenne nette de 1 800 emplois par an, on enregistre 15 000 créations et 13 200 destructions d'emplois. En rapportant ces deux flux au stock de l'emploi, on obtient un taux de réallocation de l'emploi de 41,9 %, de dix points supérieur à la moyenne nationale. Chaque année en moyenne, plus de quatre postes sur dix sont ainsi créés ou supprimés. Cette forte mobilité de l'emploi implique de grands efforts de formation et d'adaptation pour les salariés et pour les entreprises.

L'emploi salarié marchand a augmenté de 31 % entre 1993 et 2004. Le taux de croissance annuel de 2,5 % est bien supérieur à la moyenne nationale (0,14 %). Toutefois cette progression n'a pas été linéaire. Le nombre d'emplois salariés a évolué de façon chaotique en début de période, puis de manière soutenue et régulière à partir de l'an 2000.

## Création d'emploi et survie des nouveaux établissements



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

Parmi les établissements créés une même année, 70 % atteignent leur deuxième anniversaire. Les établissements survivants ont alors 24 % d'emplois de plus que n'en avaient l'ensemble des établissements créés deux ans auparavant.

## Les mouvements d'emplois par type d'établissements (moyenne annuelle 1993-2003)

	Nombre d'établissements concernés	Gains et pertes d'emplois salariés		Emplois réalloués (%)
		Nombre	%	
<b>Mouvements d'établissements</b>				
Créations	5 400	5 200	7,7	<b>17,1</b>
Disparitions	4 700	- 6 300	- 9,4	
<i>Solde</i>	<i>700</i>	<i>- 1 100</i>	<i>- 1,7</i>	
<b>Établissements pérennes</b>				
Effectif en croissance	3 050	9 800	14,6	<b>24,8</b>
Effectif stable	15 250	0	0,0	
Effectif en baisse	2 150	- 6 900	- 10,2	
<i>Solde</i>		<i>2 900</i>	<i>4,4</i>	
<b>Ensemble des réallocations</b>		<b>28 200</b>		<b>41,9</b>

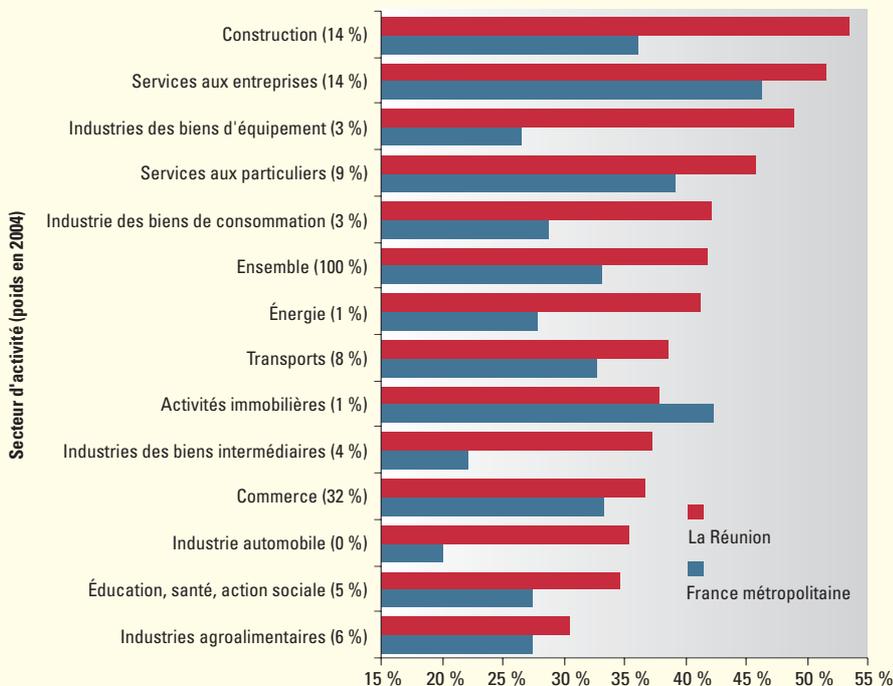
Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

Pour 100 emplois présents en début d'année, 7,7 sont créés dans l'année par les nouveaux établissements, et 14,6 par ceux en croissance ; 9,4 emplois sont supprimés par les établissements disparus, et 10,2 par ceux en déclin.

Les seules créations et disparitions d'établissements d'une année se traduisent par une baisse de l'emploi salarié de 1,7 % par an, soit 1 100 postes supprimés. Ce solde négatif s'explique par le fait que les structures naissantes sont de plus petite taille que celles qui disparaissent. En moyenne la taille des établissements entrants est de 0,9 emploi alors que celle des établissements sortants est de 1,3. Près de 55 %, des nouveaux établissements ne comptent aucun salarié. De plus chaque année, 82 % des créateurs optent pour un statut de non salariés. De ce fait, l'emploi induit par les créations ne compense pas l'emploi perdu par les cessations d'activité. Les emplois créés par les nouveaux établissements représentent en moyenne 7,7 % de l'emploi global. Les emplois détruits suite aux disparitions d'établissements représentent 9,4 %.

L'évolution croissante de l'emploi résulte donc entièrement des variations d'effectifs au sein des établissements pérennes où l'emploi augmente en moyenne de 4,4 % par an. La majorité d'entre eux ont un effectif stable ; ils ne créent ni ne détruisent de postes de travail. Une part plus faible (15 %) recrutent fortement à raison de 3,2 salariés par an. Une plus petite partie (11 %) débauche au même rythme que les précédents. La poussée de l'emploi découle du nombre plus important d'établissements en croissance.

## Taux de réallocation moyen de l'emploi



Source : Insee, répertoire Sirene, champ ICS

**Réallocation d'emploi** : somme des augmentations d'emplois (induites par la création d'un établissement ou à une croissance d'effectifs dans un établissement existant) et diminutions d'emplois (induites par la disparition d'un établissement ou une contraction d'effectifs dans un établissement existant).

**Taux de réallocation d'emploi** : rapport des réallocations d'emplois sur le stock d'emplois.

## Les premières années des entreprises sont déterminantes pour l'emploi

Le parc d'établissements réunionnais est relativement jeune en raison d'un taux de création très élevé. Combiné à un taux de survie assez faible, la jeunesse du tissu économique réunionnais s'en retrouve accentuée. Ainsi, parmi les établissements actifs au 1er janvier 2004, 45 % ont moins de cinq années d'existence. Ces jeunes structures productives constituent quatre emplois sur dix.

Pour une génération d'établissements, l'emploi croît les deux premières années malgré les éventuelles fermetures des établissements nouvellement créés. Le nombre de salariés progresse ainsi de 24 % environ. Au terme de la troisième

année, l'emploi régresse et un peu plus de la moitié du stock d'établissements a disparu. Après cinq ans, le nombre d'emplois est inférieur à l'emploi initial. Les embauches de salariés dans les établissements en croissance ne compensent plus les pertes d'emplois dans les structures en déclin ou qui cessent leur activité. Au bout de la huitième année, il ne reste plus que 23 % des établissements initiaux. Toutefois, l'emploi dans ces établissements représente plus de 75 % des postes initiaux.

## Des dynamiques différentes selon les secteurs d'activité

L'essor des activités de services a entraîné un fort renouvellement du tissu productif et favorisé les mouvements d'emplois. Les services aux entreprises et les services aux particuliers ont un

taux de réallocation supérieur à 45 % qui s'accompagne d'une variation nette de l'emploi fortement positive. Pour certains sous-secteurs, les mouvements d'emploi sont plus faibles, surtout dans les secteurs d'activité ayant une main-d'œuvre plus qualifiée. Dans les services opérationnels, le fort taux de réallocation est dû surtout à un taux de création d'emploi et un taux de destruction d'emploi très élevé par rapport à la moyenne et, dans une moindre proportion, au développement des établissements en croissance. Le conseil et assistance occupent une position moyenne dans les services.

L'industrie des biens d'équipement apparaît aussi dans le trio des secteurs les plus dynamiques, avec une forte croissance de l'emploi et une main-d'œuvre très mobile. Ce secteur se distingue des autres secteurs industriels où les mouvements d'emploi sont plus faibles. L'industrie des biens de consommation et celle des biens intermédiaires créent peu d'emplois nouveaux et leur taux de réallocation est proche de la moyenne réunionnaise. Les industries agroalimentaires se distinguent par le plus faible taux de réallocation (31 %), un taux qui reste tout de même un peu supérieur à celui des secteurs d'activité comparables en France métropolitaine. Le commerce, qui regroupe près du tiers de l'effectif salarié, est un secteur globalement plus stable où la croissance de l'emploi est proche de la moyenne réunionnaise et où les mouvements d'emploi sont relativement peu importants. D'autres activités de service sont dans une situation proche de la moyenne comme les activités immobilières, les transports et les services privés d'éducation, de santé et d'action sociale.

La construction est dans une situation particulière avec une variation nette de l'emploi négative sur la période (-1,6 % par an) accompagnée du plus fort taux de réallocation (53,5%). Ce fort taux de réallocation est dû à de nombreuses suppressions d'emploi liées à la fermeture d'établissements. Le BTP a été le secteur le plus touché par la crise de 1993 et il a fortement réduit ses effectifs pendant la décennie 90. Cependant, depuis l'an 2000, les embauches se font croissantes. La construction a ainsi retrouvé, début 2004, plus de 75 % de l'emploi total du début de période. Aujourd'hui il est le secteur le plus dynamique.

Nelly **ACTIF**, chef de la division "études"  
Anne Marie **JONZO** et Aymeric **FUSEAU**,  
volontaires civils à l'aide technique